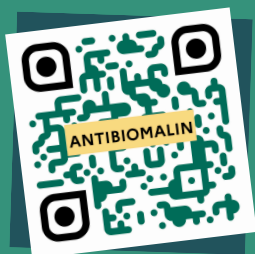


LA DISPENSATION À L'UNITÉ DES ANTIBIOTIQUES, POURQUOI ?

Les boîtes d'antibiotiques ne sont parfois pas adaptées aux traitements prescrits et à la fin de votre traitement, il peut y avoir des **unités* restantes** dont vous n'avez plus besoin. La dispensation à l'unité permet :

- de **limiter le gaspillage des médicaments**, notamment des **antibiotiques**,
- de **protéger l'environnement** en réduisant les déchets médicamenteux,
- de **réduire les risques de contamination des eaux et des sols**,
- une **meilleure gestion des stocks** en pharmacie,
- de **prévenir les risques de pénuries**.

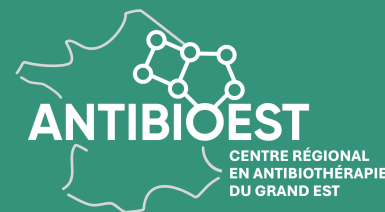
**VOUS L'AUREZ COMPRIS,
LE BON GESTE À ADOPTER,
C'EST LA DISPENSATION À L'UNITÉ !**



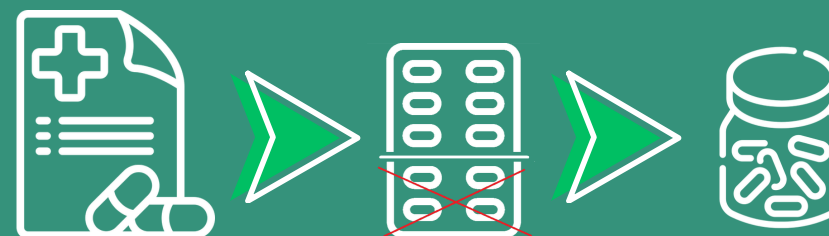
Pour plus d'informations sur les antibiotiques et leur dispensation à l'unité, flashez le QR code ou questionnez votre pharmacien.



© Cité Grand Est © polvector - 08 2026



LA DISPENSATION À L'UNITÉ DES ANTIBIOTIQUES EN PHARMACIE



**1 unité* 2x/j
pendant 3 jours**

= 6 unités

LA DISPENSATION À L'UNITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La **dispensation à l'unité**, c'est le fait que le pharmacien vous délivre **le nombre exact d'unités (comprimés, gélules, sachets...)** pour votre traitement.

Le pharmacien calcule le nombre d'unités dont vous avez besoin pour votre **traitement** (grâce à la quantité et à la durée prescrites par votre médecin, chirurgien-dentiste ou sage-femme) et vous repartez avec juste ce qu'il vous faut.

Rien d'obligatoire ! Certaines pharmacies l'ont mise en place, d'autres pas encore.



EN PRATIQUE, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Pour vous, **c'est plus simple !** Vous repartez de la pharmacie avec le **bon nombre** d'unités (gélules, comprimés ou sachets) et vous n'avez plus qu'à prendre votre traitement jusqu'à ce qu'il soit terminé.
Tout est calculé pour vous !

Le pharmacien vous délivre simplement les unités dans un **nouveau conditionnement** (boîte de médicament, sachet...) sur lequel se trouvent notamment l'**identification** du médicament, la **quantité** et la **manière de prendre** le médicament, la **date de péremption** et le **numéro de lot**.

Il vous remet également une notice imprimée ou un lien vers la **version dématérialisée** de la notice pour que vous puissiez accéder à toutes les informations.

